

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Lundi 1er Juin 2026

Début des travaux à 17h50.

1) ÉTAT DES EFFECTIFS DES ARBITRES :

Nous comptons 54 arbitres sur l'ensemble du département, mais, au final, seulement 45 arbitres environ officient plus ou moins régulièrement. Les causes qui ont touché ou qui touchent les arbitres et qui pénalisent pour en trouver des disponibles : opérations, problèmes physiques ou de santé en général, travail le week-end, naissance d'un enfant, capitaine en coupe de France ou en CDC, désignations dans d'autres CD par la FFPJP...

À ce jour, 6 certificats d'aptitude à l'arbitrage pour les 65 ans et plus n'ont pas été reçus au siège de notre Comité. Une arbitre du district Nord ne l'a pas fourni volontairement. En effet, contactée par téléphone par Jean-Paul, elle lui a répondu qu'elle ne voulait plus arbitrer : donc, elle a été enlevée de la liste des 55. Jean-Paul a relancé plusieurs fois, notamment pour les 3 qui manquent dans le district Sud, et encore aujourd'hui. Plusieurs membres du CD et une membre d'un district ont été ou sont en possession d'un certificat (ou de 3). Dès le troisième trimestre, nous procéderons différemment pour récolter ces certificats et il n'y aura pas d'intermédiaire.

Nous manquons cruellement d'arbitres : en plus de 2 arbitres venant d'autres départements pour la coupe de France, 1 arbitre licencié dans l'Ariège a officié sur un qualificatif Doublettes Vétérans (Frédéric, qui avait pensé à lui, l'a sollicité) et l'arbitre responsable de la Commission Départementale d'Arbitrage du Tarn-et-Garonne est venu arbitrer le 1er jour du championnat départemental Doublettes Jeu Provençal.

Jean-Paul a recherché plus de 50 arbitres pour remplacer (surtout dans le district Ouest) ou pour trouver des arbitres pour les championnats départementaux et pour les concours nationaux et régionaux qui se disputeront dans le département (en tant qu'arbitres "seconds") : il a envoyé de TRÈS nombreux mails (parfois des longs), il a envoyé de nombreux sms et passé de TRÈS nombreux coups de fil. C'est difficile de fonctionner avec un nombre trop restreint d'arbitres pour autant de compétitions dans notre CD.

2) BILAN DES CHAMPIONNATS ET DU CDC JEUNES

Sur les championnats, dans l'ensemble ça s'est bien passé concernant l'arbitrage.

Par contre, le peu d'arbitres sur le CDC Jeunes est problématique. En fait, il faut minimum 4 arbitres le 1^{er} jour pour (bien) gérer le tir de précision ou de départage et 3 le dernier jour, mais, surtout, il ne faut pas mettre ce CDC en même temps que les qualificatifs et les championnats et ne pas changer les dates déjà retenues pour cette compétition.

3) CANDIDATURES À L'EXAMEN D'ARBITRE DÉPARTEMENTAL

À ce jour, il y a un candidat au district Centre, un à l'Ouest, plus les deux recalés du début d'année...

R. LE MANACH : c'est la dernière année que nous prendrons en charge les frais pour ces deux candidats

- Il nous faut mettre en place une campagne de recrutement auprès des clubs, un PDF à envoyer est à l'étude.

Nous avons également deux candidats à l'examen d'arbitre régional qui se sont fait connaître.

La date butoir d'inscription est fixée au 30 septembre par la FFPJP, il nous faut donc connaître les candidats avant le 31 juillet (date butoir également pour habilitier les formateurs agréés au CNF : prochaines formations du 1er octobre 2026 au 28 février 2027).

4) PROPOSITIONS ET DEMANDES FAITES AU CD 31

- Il serait opportun de faire disputer les 1ers et 2èmes tours de coupe de France de pétanque sur un week-end complet, la moitié le samedi et l'autre moitié le dimanche : il nous a été très compliqué, voire impossible, de couvrir les 32 sites cette année (appel à un arbitre de l'Aude et à un du Gers), donc 16 sites le samedi et 16 le dimanche pour 32 comme cette année. Nous pourrions trouver des arbitres disponibles le samedi et pas le dimanche ou l'inverse et des arbitres disponibles les 2 jours. Il faudrait aussi une meilleure répartition dans les districts (pas 1 site ou 2 dans un district et 7, 8 ou 9 dans un autre).
- *R. LE MANACH: il serait possible de le faire sur deux jours, mais nous dépendons du calendrier et la répartition est fonction des clubs désirant recevoir. Il en est de même pour la répartition par district qui dépend des souhaits de réception.*
- On souhaiterait que les concours du dimanche soient UNIQUEMENT en A/B (sauf nationaux et régionaux) : ils durent moins longtemps.
- *R. LE MANACH: Il n'est pas possible d'imposer cette mesure*
- On voudrait qu'une demande soit faite à Didier SCHMITT (FFPJP) pour qu'il fasse rajouter directement sur Gestion concours les nom, prénom et numéro de licence de l'arbitre afin de garantir qu'il y ait bien eu un arbitre sur un concours.
- *Francis RICARD : C'est au teneur de table de valider ou pas la catégorisation du concours selon la présence ou non d'un arbitre. Il en est de sa responsabilité, sous couvert de la responsable de la commission graphique.*

- On souhaiterait qu'il n'y ait plus DU TOUT d'arbitres qui officient sur les concours en 4 parties, car ils ne sont pas catégorisables, et donc pas officiels : ils ne devraient plus apparaître sur le calendrier du CD 31.
- *Proposition : nous élaborerons deux calendriers dès 2027, avec les concours 4 parties dissociés des concours départementaux. Les districts gèreront directement la validation de ces concours.*
- Serait-il possible que, pour chaque arbitre reçu à l'examen départemental, le CD fournisse un maillot d'arbitre, une tirette, un compas, un double décimètre et un sifflet ? En contre-partie, celui-ci s'engage à officier régulièrement pendant 3 ans minimum et signe une charte dans ce sens (dans le style de celle qui existe pour les organisateurs de concours nationaux dans le CD). S'il ne remplit pas cette obligation, il devra rembourser la dotation ou le CD qui aura préalablement reçu un chèque de caution de sa part l'encaissera.
- *R. LE MANACH : La tirette était déjà fournie. Si nous validons cette proposition, ce sera ensuite les teneurs de table qui demanderont aussi d'être équipés. Donc, nous continuerons à prendre en charge les frais d'examen, de formation premier secours, et dotation de la tirette.*
- Y aurait-il la possibilité de mettre en place pour toutes les compétitions et pour les membres de la CDA non élus au CD pour les réunions auxquelles ils assistent, la feuille CERFA afin de déduire les frais de route des impôts ?
- *R. LE MANACH: Pour les réunions, les membres de la CDA peuvent remplir un tableau EXCEL qui permettra en fin d'année à la trésorière d'établir un CERFA pour dons à une association.*
- *Pour les compétitions, les arbitres qui souhaitent ne pas prendre d'argent demandent directement au club concerné l'attribution du CERFA.*
- Pourrait-on remettre en place le repas de fin d'année pour les membres de la CDA, repas qui se faisait à peu près chaque année dans toutes les commissions ?
- *R. LE MANACH: Je ne suis pas contre. Frédéric devra faire une prévision de la dépense. Le montant du repas devra être validé.*
- On souhaiterait que la désignation des arbitres pour les concours départementaux ne soit plus faite dans chaque district, mais faite en une seule fois lors d'une grande réunion réunissant tous les arbitres du département, afin de couvrir en une journée l'ensemble des concours. Cette journée permettrait également d'avoir une présence obligatoire de ces derniers, car si l'arbitre n'est pas présent, il n'aura pas de concours (sauf "trou" éventuel à combler à l'issue de cette réunion). De plus, la CDA (plus chaque district) pourrait gérer directement tous les concours sans arbitre dans le département : bien sûr, les arbitres du district concerné par un concours restent prioritaires pour être retenus.
- *R. LE MANACH: Bonne décision, mais il faudra réserver une salle assez grande en amont.*
- On voudrait la possibilité que des arbitres puissent officier sur les qualificatifs 2027 dans un autre district que le leur, afin de mettre un terme aux copinages (les arbitres du Sud au Centre, ceux du Centre au Sud, à l'Ouest ou à l'Est, ceux du Nord à l'Ouest ou à l'Est et ceux de l'Ouest au Centre, à l'Est ou au Nord...)

- *R. LE MANACH : le terme de « copinage » n'est pas acceptable. Les arbitres sont neutres et le comité directeur a une entière confiance en leur intégrité.*
 - *Le risque de cette proposition est d'augmenter le coût des déplacements, qui sont supportés par les clubs participants aux qualificatifs. Donc, la CDA devra veiller à ce que ces échanges éventuels soient fait avec pertinence, et accord des intéressés.*
- 5) DÉSIGNATION DES ARBITRES POUR LES CDC ET CRC (voir tableau en annexe) - beaucoup de temps passé -

Fin de la réunion à 20h30.